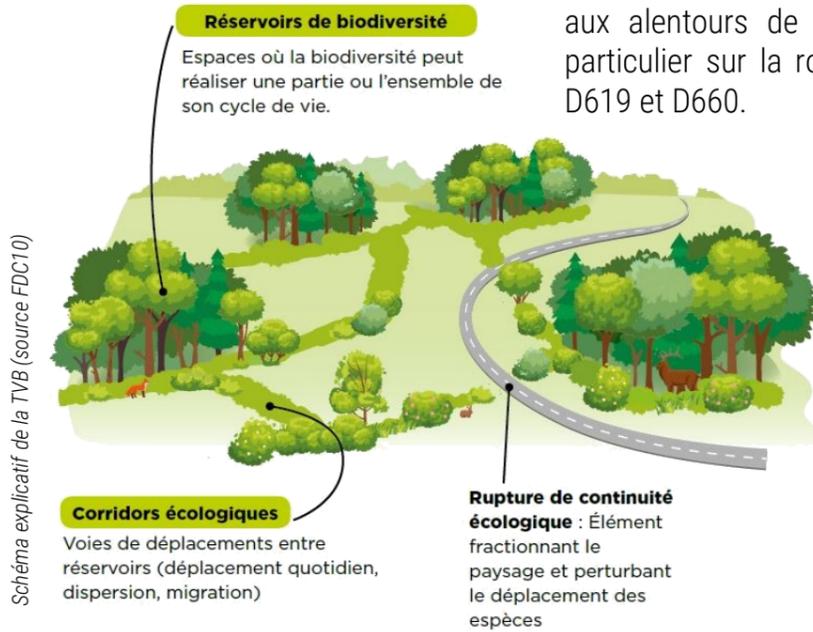


## ZOOM SUR LES OBSTACLES

Le pôle aggloméré représente le principal facteur de fragmentation pour le déplacement des espèces. L'étude « trame verte et bleue urbaine » a toutefois permis d'identifier des corridors au sein de la ville permettant de maintenir des connexions\*. Les routes fréquentées constituent également des obstacles, de très nombreuses collisions avec la faune ayant été inventoriées aux alentours de l'agglomération troyenne, en particulier sur la rocade et les départementales D619 et D660.



Ce territoire est aussi concerné par la présence d'éoliennes au nord de la communauté d'agglomération, facteur potentiel de perturbation pour le déplacement des oiseaux et des chiroptères.

## PRISE EN COMPTE DE LA TVB DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Pour aller plus loin dans la compréhension de la TVB et accompagner les collectivités dans l'intégration de celle-ci dans leurs démarches de planification et d'aménagement, la **fiche-outil #5 du SCoT** « Haies, jardins, vergers... la trame verte et bleue à nos portes ! » est disponible sur le site du syndicat.

\* Etude disponible sur le site du Syndicat



## Les fiches TVB

DU SCOT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

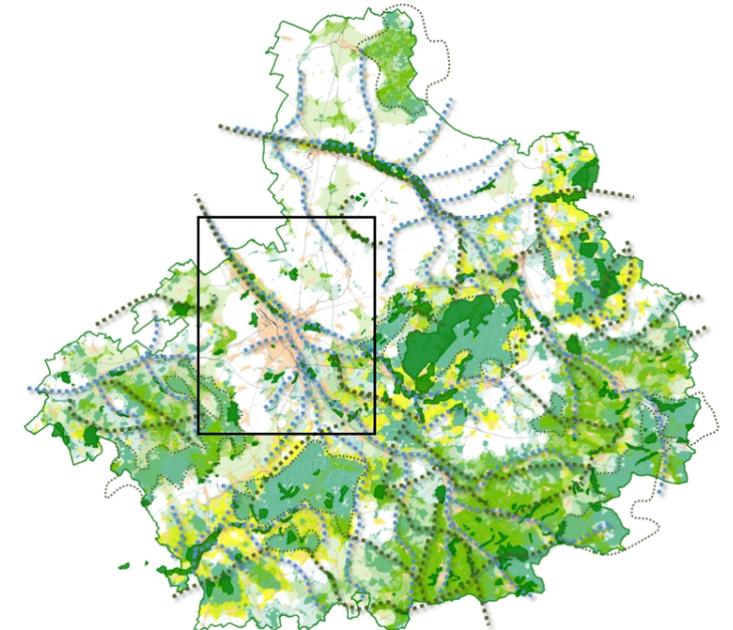


LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR  
MON TERRITOIRE

Troyes Champagne  
Métropole

Le SCoT des Territoires de l'Aube décline un ensemble d'orientations en faveur de la (re)connaissance, de la préservation et de la fonctionnalité de la **Trame Verte et Bleue** (TVB).

Cette fiche décline, à l'échelle de chaque intercommunalité composant le périmètre du SCoT, la cartographie de la TVB. Elle permet ainsi de mieux identifier les **réservoirs de biodiversité** et les **corridors** qui constituent les principales **continuités écologiques** du territoire.



Syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne

28 boulevard Victor Hugo | 10 000 TROYES

© 2023 syndicatdepart.fr



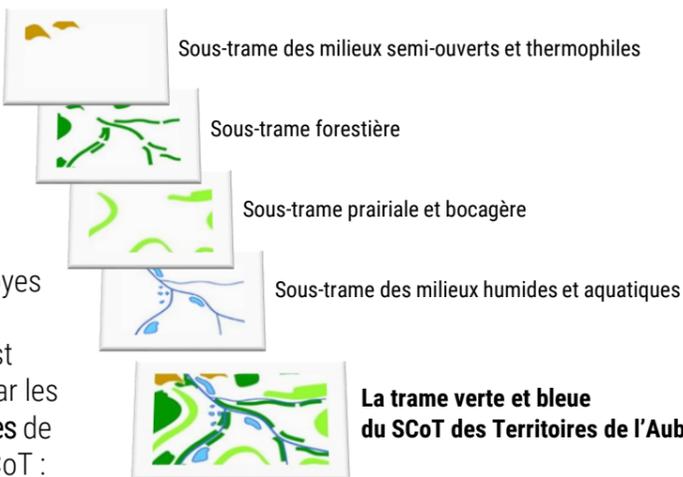
LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR  
**MON TERRITOIRE**  
*Troyes Champagne  
 Métropole*



Sur l'ensemble du territoire, **45 réservoirs de biodiversité** sont référencés et définis en tant que ZNIEFF<sup>1</sup> de type I (31) et ZIC<sup>2</sup> (14) :

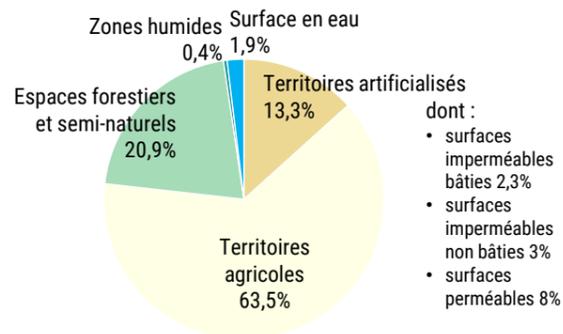
<sup>1</sup> Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique  
<sup>2</sup> Zone d'intérêt comparable

La CA de Troyes Champagne Métropole est concernée par les **4 sous-trames** de la TVB du SCoT :



**OCCUPATION DU SOL**

Données 2019 GéoGrandEst - Troyes Champagne Métropole



**FOCUS CARTOGRAPHIQUE TVB**

© 2023 Extrait SIG SCoT - Troyes Champagne Métropole

Communes

**Corridors écologiques**

- Sous-trame forestière
- Sous-trame prairiale et bocagère
- Sous-trame des milieux semi-ouverts et thermophiles
- Haies (projet trame verte en Champagne crayeuse - 2021/2023)
- Sous-trame des milieux humides et aquatiques

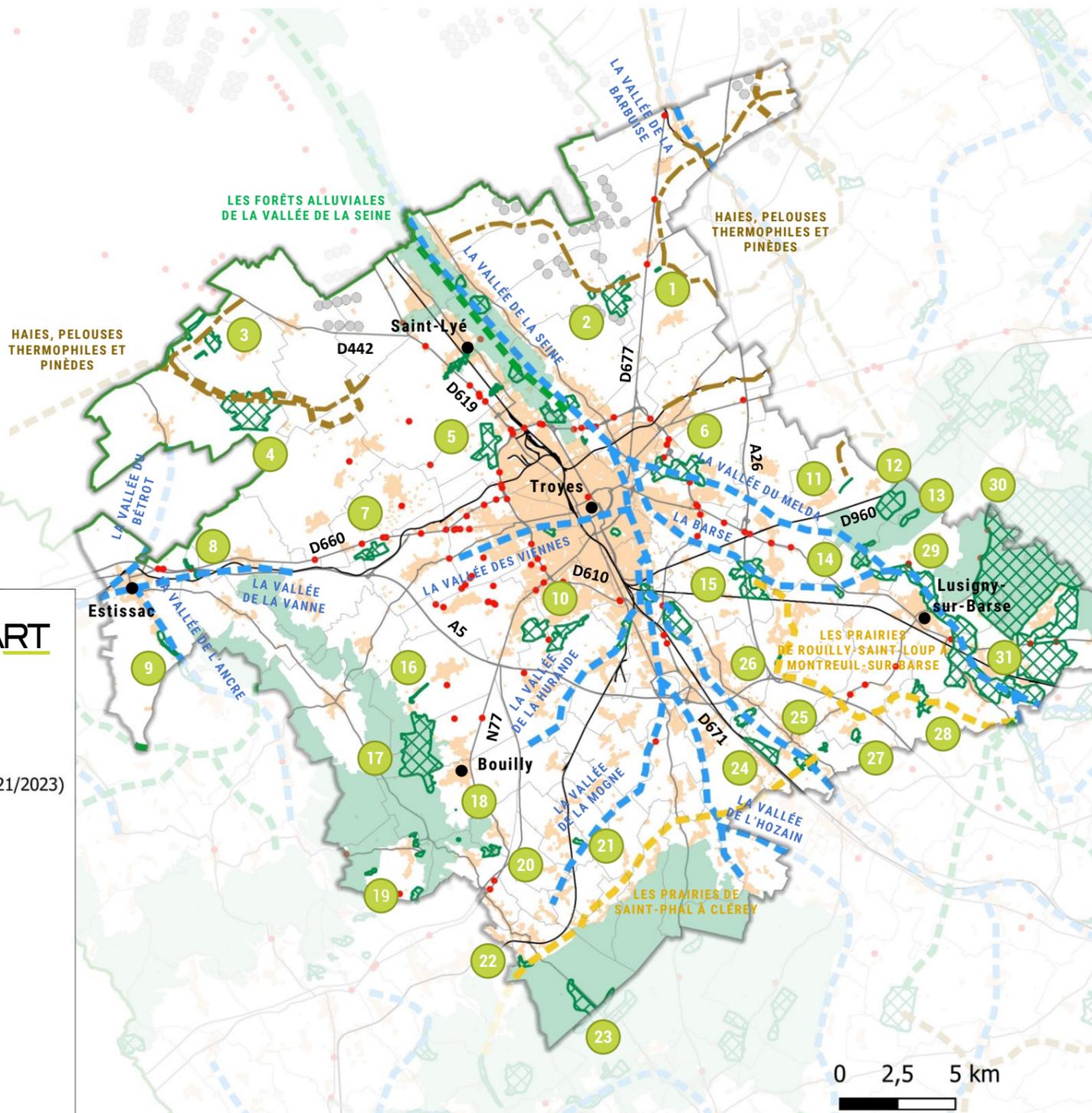
**Réservoirs de biodiversité**

- Cœurs de nature des réservoirs de biodiversité
- Ensembles formant les réservoirs de biodiversité

**Obstacles**

- Tâche urbaine (tampon 50 mètres)
- Routes
- Voies ferrées
- Eoliennes fonctionnelles
- Collisions avec la faune (FDC10)

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'AUBE



- 1 Pelouse du Haut de la Sentinelle à Feuges
- 2 Pinèdes de la côte de Terres Cocasses et du Mont Equoi à Sainte-Maure et Saint-Benoît-sur-Seine
- 3 Pinèdes autour de la ferme de Vaudepart à Echimes
- 4 Pinèdes de la Gaudine et de Corvau à Villeloup
- 5 Aéroport de Troyes-Barberey
- 6 Marais de Villechétif dont **une partie avec arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)**
- 7 Pinèdes et anciennes carrières de Montchaux à l'est de la Grange-au-Rez
- 8 Pelouses, pinèdes et anciennes carrières de Cliquat à Bucey-en-Othe
- 9 Vallée de l'Ancre de Chenegy à Thuisy dont **une partie avec arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)**
- 10 Marais des pâtures de Servet entre Viélines et Chevillèle
- 11 Pelouses et anciennes carrières de Dosches et de Laubressel
- 12 Bois et clairières marécageuses de Champigny à Laubressel
- 13 Marécage de l'ancien étang de Pré Molle à Lusigny-sur-Barse
- 14 Prairies de Courteranges dont **une partie classée réserve naturelle régionale (RNR) « Prairies humides de Courteranges »**
- 15 Bois et prairies entre Rouilly-Saint-Loup et Ruvigny
- 16 Pelouses du talus de la route des Grandes Vallées à Laines-aux-Bois
- 17 Pelouses et bois de la vallée de la Gloire
- 18 Complexe chiroptérologique de l'est de la forêt d'Othe
- 19 Pelouses et pinèdes de Sommeval et de Saint-Phal dont **une partie avec arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)**
- 20 Bois et pelouses de Rossillon à Javernant et Villery
- 21 Prairies mésophiles à mésohygrophiles à l'est de Bonneval
- 22 Prairies de la Villeneuve à Jeugny
- 23 Étang de l'Embranchoir, carpière Cadet et bois contigu dans la forêt de Jeugny
- 24 Marais et gravières de la Reculée et des Ballastières au sud de Clérey
- 25 Prés du ru Morin à Clérey
- 26 Prairies de Montaulin
- 27 Prairies de la noue Mariotte à Fresnoy-le-Château
- 28 Prairies de Champ-Laurent et de Fontaine Chérieu à l'ouest de Montreuil-sur-Barse
- 29 Prairies des vallées de la Barse et de la Boderonne entre Courteranges et Marolles-lès-Bailly
- 30 Réservoirs Seine (Lac d'Orient) et Aube (Lacs du Temple et Amance)
- 31 Prairies et bois à l'est et au sud de Mesnil-Saint-Père